



USAGE CONDITIONNEL

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES ET D'USAGE CONDITIONNEL

Les membres du Conseil statueront sur les demandes de dérogation mineure et d'usage conditionnel lors de la session ordinaire du Conseil de la municipalité de Lac-Supérieur qui se tiendra le 1^{er} avril 2025 à 19h00, au 1295, chemin Lac-Supérieur, à Lac-Supérieur.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à Lac-Supérieur, ce 17^e jour du mois de mars 2025

Anne-Marie Charron
Directrice générale adjointe & greffière-trésorière adjointe

Immeuble visé	Nature et effets de la demande
43 impasse des Perce-Neige Lot : 5 681 790 Matricule : 2911-34-3656	Autoriser l'usage conditionnel de location court séjour de moyenne envergure dans la résidence projetée.

DÉROGATION MINEURE

Immeuble visé	Nature et effets de la demande
1281 chemin du Lac-Supérieur Lot : 4 755 966 Matricule : 2916-64-2290	Autoriser la présence d'une serre en cour latérale, alors que l'article 158 du règlement de zonage 2015-560 autorise leur présence uniquement en cour arrière.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Anne-Marie Charron, directrice générale adjointe et greffière-trésorière de la municipalité de Lac-Supérieur, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus, en affichant une copie à chacun des trois endroits désignés par le Conseil, ainsi qu'à l'adresse du site concerné conformément à la Loi, le 17^e jour du mois de mars 2025 entre 8 h et 16 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 17^e jour du mois de mars 2025.

Anne-Marie Charron
Directrice générale adjointe & greffière-trésorière adjointe